

En guise de conclusion, un quizz !



Objectif : Définir le **niveau d'ambition** de certaines propositions afin d'alimenter le DOO
(la Commission SCoT et le Conseil syndical restent les instances décisionnelles)

Modalités : Recueil de tendances des avis, en 15 minutes

Fonctionnement : Chaque participant a 3 cartons de couleur pour se positionner sur le niveau d'ambition du SCoT. Tendances des votes recueillie de manière générale : +/ ++/ +++

Le SCoT :

Recommande



Demande de prendre en compte



Demande d'intégrer une règle/ action



| |
|----------|
| +/++/+++ |
| |
| |

A quel titre êtes-vous venus ce soir? Êtes-vous ...

Elu du Pays Sud Toulousain ?

Technicien?

Professionnel de l'aménagement?

Citoyen membre du Conseil de développement?



| |
|----|
| 25 |
| 3 |
| 0 |
| 3 |



Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

Le SCoT porte l'ambition de protéger et de mettre en valeur le patrimoine paysager. Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient :



Engager une réflexion sur la préservation et la valorisation des éléments paysagers (bocagers, vues...) du territoire



Définir et appliquer à l'échelle communale des **objectifs de préservation et de mise en valeur** (PADD/OAP thématique...)



Réaliser un inventaire et un diagnostic sur l'ensemble des éléments paysagers et mettre en place des **protections spécifiques** (Espace boisé classé ou éléments de paysages)

| |
|-----|
| |
| ++ |
| +++ |

Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

Le SCoT porte l'ambition de protéger, préserver ou créer des éléments naturels, y compris en centre-bourg. Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient :



Favoriser le maintien des éléments naturels préexistants (haies, arbres, mares etc...) en **s'appuyant sur la structure paysagère existante**

+
(2 votants)



Définir des objectifs et mesures de création, restauration et/ou de protection des éléments naturels (tels que les cours d'eau, mares, parc publics, jardins privés, sentiers... dans une OAP thématique ou un plan guide)

+++



Identifier ces éléments et intégrer des outils de protection/ restauration (en tant par exemple qu'Espaces Paysagers à Protéger (EPP)/ ou règlement TVB)

++

Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

Le SCoT porte l'ambition de protéger et de mettre en valeur le patrimoine culturel local (vernaculaire). Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient :



Engager une réflexion sur la préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux du territoire

+
(2
votants)



Définir des objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel local et des éléments architecturaux vernaculaires à l'échelle communale (dans le cadre d'une OAP « patrimoniale »...)

++



Réaliser un inventaire et un diagnostic sur l'état du patrimoine culturel local et des éléments architecturaux vernaculaire permettant l'identification et les éventuelles règles de protection

++

Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

Le SCoT ambitionne d'encadrer les espaces de transition entre habitations et terres agricoles/ franges. Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient :

| | | |
|---|--|---------------|
|  | Recommander aux projets d'extension le traitement qualitatif de ces espaces de transition | + (3 votants) |
|  | Définir des conditions générales de construction et d'aménagement sur ces espaces (OAP sectorielle ou thématique...) | ++ |
|  | D'identifier les secteurs de frange au plan de zonage puis définir dans le règlement les conditions de construction et d'aménagement sur ces secteurs (ex: SCoT Gascogne) | +++ |

Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

Le SCoT porte comme ambition de développer les moyens de découverte du territoire par le développement des sentiers. Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient :



Favoriser le développement des **modes doux** et le maillage des sentiers/chemins

+ (4
votants)



Définir des orientations spécifiques aux déplacements doux et aux sentiers/chemins (dans le cadre d'une OAP thématique) en priorisant le développement des liaisons entre communes et bords de cours d'eaux

+ (2
votants)



Identifier les itinéraires potentiels de développement des modes doux (chemins ruraux, sentiers, chemins publics, voies vertes etc..) et **en préserver ou en acquérir les emprises** (emplacement réservé ou TVB)

+++



Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

Le SCoT a comme ambition, l'amélioration de la qualité des espaces publics. Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient, sur la base de la charte architecturale et paysagère :



Favoriser le travail de l'aménagement / réaménagement des espaces publics, pour chaque communes



Définir des objectifs propres à **chaque commune** en matière de qualité des espaces publics (arbres, mobilier, espaces de jeux, gestion de l'eau... dans le cadre d'une OAP thématique et les éventuels plans guide...)



Mettre en œuvre les orientations définies par la charte et intégrer des leviers réglementaires dès que cela est possible (gestion de l'eau, protection/ création d'espaces verts...)

+

+++

++

Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

Le SCoT a comme ambition de favoriser la présence de l'eau et participer à l'amélioration de qualité de vie. Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient :



Eviter le busage des cours d'eaux

++



Définir des objectifs visant à **réouvrir des portions de cours d'eau** ayant disparu et désartificialiser les berges dans une OAP par exemple

++



Identifier les cours d'eau ayant disparu (au regard de la TVB et autres documents existants...) et mettre en œuvre des projets de réouverture et de restauration des fonctionnalités

+++

Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

Le SCoT a comme ambition de favoriser la nature en ville afin de limiter les effets du dérèglement climatique (ilots de chaleur urbains, infiltration des eaux pluviales à la parcelle). Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient intégrer pour tout projets en extension ou renouvellement (et dans le cas de réaménagement des espaces publics) :



Une **surface minimale végétalisée** (surface enherbée) minimum

++



Une surface minimale **préférentielle** à aménager en pleine terre (sol et sous-sol libre de toute construction / réseau)

++



Une **surface minimale** à aménager en pleine terre imposée et adaptée au zonage

++



Le SCoT ambitionne de maitriser les diverses nuisances auxquelles la population est susceptible d'être exposée. Pour décliner cette ambition, les documents d'urbanisme locaux pourraient :



Intégrer la **notion de territoire favorable à la santé** à travers une ou plusieurs orientations et/ou règles sur les diverses thématiques (TVB, mobilité, politique de l'habitat etc...)

++



Définir des **orientations et objectifs de protection contre les nuisances** (par exemple OAP thématique intégrant les enjeux de la santé)

+++



Intégrer dans le **règlement des mesures** relatives aux usages porteurs de nuisances ou de vulnérabilités en zones exposées, et **définir les secteurs** ou projets nécessitant des **protections particulières**

++



*Beaucoup
d'abstentions*

Le SCoT ambitionne de maîtriser la place de la voiture dans l'espace public et en particulier des centres-bourgs. Pour y répondre, les documents d'urbanisme locaux pourraient :



Mener une réflexion sur les besoins de chaque commune en **circulation et stationnement** adaptée aux **besoins locaux et impératifs globaux** afin d'améliorer la qualité des déplacements



Réduire voire supprimer les normes de stationnement minimum et **favoriser un stationnement perméable** et adaptés à tous les modes



Mener une politique de réduction du stationnement et de l'emprise routière et de développement du **maillage des liaisons douces**

+++

+ (3
votants)

Réduction de l'imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales

Pour accompagner les ambitions de désimperméabilisation :



Le SCoT proposera des outils pour aider chaque commune à définir ses zones préférentielles de renaturation/ désimperméabilisation/ désartificialisation selon ses opportunités

++



Le SCoT ciblera ces zones préférentielles sans priorisation (friche industrielle, zone commerciale ou zone artisanale et économique, cours d'école, etc).

++



Le SCoT définira des zones préférentielles avec des niveaux de priorités, par exemple:

+++

- **Priorité 1** : Cours d'écoles, places publiques, équipements...
- **Priorité 2** : Friche industrielle, zone commerciale, artisanale et/ou économique (à défaut d'installation de production énergétique)

Réduction de l'imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales

Le SCoT a comme ambition de favoriser l'infiltration, limiter le ruissellement et maximiser la récupération et la réutilisation des eaux pluviales. Les documents d'urbanisme locaux pourront décliner cette ambition :



En prenant **en compte** l'impact de tout projet sur la gestion des eaux pluviales et valoriser la réutilisation



En définissant des **principes généraux d'intervention et de gestion** (gestion « in situ », ouvrage à l'air libre, réutilisation et stockage etc...) par exemple dans des **OAP**



En réalisant **un schéma directeur des eaux pluviales** (et éventuellement assainissement) sur l'ensemble des communes et **en définir des règles d'intervention spécifiques**

| |
|-----|
| |
| ++ |
| +++ |

Concertation



 Réunions de concertation :

1

Quel aménagement du territoire dans un
contexte de sobriété foncière ?

Mardi 18 avril 18h-21h à Saint Sulpice S/Lèze

2

Quelles ambitions pour la qualité architecturale
et paysagère de nos communes ?

Vendredi 26 mai 14h-17h Carbonne

3

Quelles ambitions sur la sobriété énergétique
et la production d'énergies renouvelables de
nos communes ?

Vendredi 02 juin 14h-17h Cazères

4

Quelles ambitions sur le commerce, l'artisanat
et la logistique pour nos communes ?

Vendredi 09 juin 14h-17h Grépiac



Rappel : Sont invités à participer l'ensemble des élus du territoire, les SCoT voisins, les partenaires techniques du SCoT, les associations et professionnels concernés, ainsi que les citoyens au travers du CoDev



Réunions de concertation :

3 Quelles ambitions sur la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables de nos communes ?

Vendredi 02 juin 14h-17h | Maison Garonne Cazères

Informations préalables :

- **Sobriété /rénovation énergétique** : Célia PARRA _Pays Sud Toulousain
- **Loi AEnR** : Jérôme BOINEAU_ DDT EnR
- **Objectifs PCAET et tendances actuelles** : Fanny FAUCON_PST

Intervenants :

- **Mix énergétique et anciennes gravières** : Annie VIU_ Présidente de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale/ MRAe
- **Agrivoltaïsme** : Lucas PAYA_ Réseau les Générateurs porté par l'ADEME
- **Autoconsommation collective** : Sandrine CLARISSE_ Animatrice du réseau Occitanie Énergies Citoyennes Locales et Renouvelables/ECLR

Invités spécifiques pour la thématique :

- UNICEM
- BRGM
- RTE, ENEDIS, GRDF, SDEHG,OBE, Enercoop
- Développeurs (sur inscription)
- Rayons Verts, Aganaguès, Balcon des Etoiles
- ABF
- Julian CARREY (chercheur membre Atecopol)
- Julien CUCHEROUSET (chercheur CNRS gravières)
- Olivier VANDERHAEGHE (chercheur géologue)



Réunions de concertation :

4 Quelles ambitions sur le commerce, l'artisanat et la logistique pour nos communes ?

Vendredi 09 juin 14h-17h | Espace Socio Culturel Amassada Grépiac

Intervenants :

- **L'offre commerciale vs les nouveaux comportements d'achats des ménages : quels impacts en matière d'aménagement commercial?** par Emmanuel GIRAUD et Audrey MENTHEOUR (AID Observatoire)
- **Une offre logistique qui s'adapte aux besoins des entreprises et des particuliers** par le groupe La Poste
- **L'aménagement économique à l'heure de la sobriété foncière** par : intervenants à confirmer
- **L'aménagement économique à l'heure de la stratégie foncière : de la stratégie aux opérations d'aménagement** par David GUEZ, référent Haute Garonne de l'AD'OCC, agence de développement économique de la région Occitanie

Invités spécifiques pour la thématique :

- Associations locales de commerçants
- Agents et communes Petites villes de demain et Bourg Centre
- Association de commerçants
- Chambre d'agriculture (logistique)
- Elus et techniciens développement économique



Révision SCoT

Calendrier prévisionnel 2nd semestre

Septembre/ octobre : concertation des Communes avec tournée territoriale (élus)

Octobre/ Novembre : échange avec les élus puis validation du projet d'armature en conseil syndical

Novembre/ Décembre : 2^{ème} Assises de territoire (focus sur l'eau et la biodiversité) – présentation de l'ensemble du projet de SCoT à destination des élus

Décembre 2023 (sous réserve des avancées de la modification du SRADDET et du projet de SCoT): Arrêt du projet de SCoT et vote en Conseil syndical



Phase réglementaire d'enquête publique

Décembre 2024 : Approbation du SCoT (SCoT opposable)

MERCI À VOUS!

pays
sud
TOULOUSAIN

